

1^{er} Rapide de Barr

Article 1 : ORGANISATION ET PARTICIPATION

Le cercle d'Echecs de Barr organise son 1^{er} tournoi Rapide samedi 21 février 2026, à l'Hôtel de ville de Barr. Il est ouvert à tout joueur licencié A ou B pour la saison en cours et ayant réglé son leur droit d'inscription.

Cet évènement est constitué de 2 tournois, homologués par la FFE (FIDE) :

- Tournoi A : 69586, ouvert aux joueurs des catégories U8, U10, U12 et U14 ayant un classement inférieur à 1600 élo Rapide.
- Tournoi B : 69587, ouvert aux joueurs des catégories U14 et moins s'ils ont un classement rapide supérieur à 1600 élo Rapide, et à tous les joueurs des catégories U16 et plus.

Le classement ELO pris en compte pour le tournoi est celui disponible sur le site Fédéral (Elo rapide).

Article 2 : DROITS D'INSCRIPTION ET HORAIRES

Les droits d'inscriptions sont de 8€ pour les jeunes jusqu'à la catégorie Juniors, et de 15€ pour les adultes.

Majoration de 2€ à partir du 19/02/2026.

- Pointage : 7h45 à 8h30. Les joueurs absents à 8 h30 seront appariés à la 2^{ème} ronde.

- Horaire des rondes : R1 : **9h00** ; R2 : **9h40** ; R3 : **10h20** ; R4 : **11h00**

Pause

R5 : **13h30** ; R6 : **14h10** ; R7 : **14h50** ; R8 : **15h30**

- Clôture du tournoi : aux environs de 16h00 ; remise des prix vers 17h00

Article 3 : CADENCE

Les parties sont jouées à la cadence Fischer de 2 x 12 minutes + 4 secondes, en 8 rondes et sont homologuées en « Rapide Fide ».

Article 4 : REGLES, APPARIEMENTS ET CLASSEMENT

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE) à la date du début du tournoi.

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte du joueur d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Les appariements se font au système suisse intégral suivant les règles prescrites par la F.I.D.E, à l'aide du logiciel Sharly Chess.

Le classement final s'effectue suivant le nombre de points de partie obtenus.

Les départages utilisés, sont dans l'ordre le *Buchholz tronqué, Cumulatif et la Performance*.

L'article A5, annexe A « Parties en cadence rapide » s'applique. Le délai de forfait est de 10 minutes.

Article 5 : PRIX

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix seront attribués au classement exclusivement.

- Tournoi A :
- Tournoi B :

Les prix ne seront versés qu'aux joueurs présents à la remise des prix. Tout prix non distribué reste la propriété de l'organisateur.

Article 6 : ARBITRAGE

- Analyse et blitz interdits dans la zone de jeu ; toute discussion et toute lecture suspecte est interdite.
- Tout moyen électronique de communication (téléphone, montre connectée...) est interdit dans la zone de jeu, mais est toléré s'il est complètement éteint et dans un sac fermé.
- Les décisions des arbitres sont définitives et sans appel.

Tous les participants du tournoi s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Les arbitres :

Pierre LEFEBVRE
Cécile SCHLITTER

(AF02, arbitre principal)
(AF02)

Hervé SCHMITT
Président du club de Barr et organisateur

Pierre LEFEBVRE
Arbitre principal

